**Modèle obligatoire de délibération communale**

**Appel à candidature « Trame noire »**

COMMUNE/VILLE DE xxx (nom)

SEANCE PUBLIQUE DU xx-xx-xxxx (date)

MEMBRES PRESENTS (nombre) : Mr/ Mme…………………………………………………… bourgmestre  
Mr/Mme........................................................ échevins  
Mr/Mme ………………………………………………….… conseillers communaux  
Mr/Mme ……………………………………………………. président(e) de CPAS  
Mr/Mme ………………………………………………….… directeur général/directrice générale

**OBJET : Engagement de la commune dans le cadre de sa participation à l’appel à candidature « Trame noire »**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l’article L1122-30 ;

Vu la décision du Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement d’attribuer en date du 8 mars 2023 un marché public de services visant à informer et sensibiliser les autorités communales à la mise en place d’une trame noire en Wallonie au bureau d’études « Biotope-Environnement » ;

Considérant que l’excès d’éclairage nocturne présente des répercussions néfastes sur la biodiversité, sur les espèces pollinisatrices, sur la santé humaine et sur la consommation d’énergie ;

Considérant que l’engagement volontaire des communes est nécessaire pour atteindre et dépasser les objectifs européens de réductions de consommation d’énergie électrique et d’émissions de CO2 à travers des mesures d’efficacité et de sobriété énergétique ;

Considérant que le Conseil a pris connaissance des modalités de candidature et des engagements liés à la participation à l’appel « Trame noire » ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE

À l’unanimité des membres présents (*OU par xxx oui et xxx non et xxx abstentions - nombre de voix*) :

**Art. 1er**

De marquer son accord sur l’introduction d’un dossier de candidature à l’appel « Trame noire » et de déclarer que les renseignements mentionnés dans ce dossier de candidature sont exacts et complets ;

**Art. 2.**

De s’engager, pour autant que le dossier de candidature soit sélectionné, à :

1. Mettre en place une politique relative à l’éclairage public, comprenant notamment :
   * Une phase de **diagnostic** (inventaire des points lumineux communaux, bilan détaillé de leurs consommations énergétiques, estimation du potentiel de développement de la sobriété et de l’efficience énergétique, évaluation de la sensibilité du territoire aux émissions lumineuses nocturnes) ;
   * Une phase de **concertation** et de **planification** visant à établir un Plan d’actions pour réduire efficacement la pollution lumineuse à l’échelle communale ;
   * Une phase de **décision** pour une mise en œuvre des actions, que ce soit par le gestionnaire du réseau de distribution des actions pour l’éclairage public communal ou par les autres parties-prenantes ;
2. **Mettre** à disposition une salle de réunions à plusieurs reprises en 2024 pour**la tenue de réunions de concertation** accompagnées par Biotope-environnement et regroupant les parties-prenantes (responsables communaux, police, gestionnaire du réseau de distribution, commissions consultatives, associations, citoyens) **;**
3. **Communiquer** activement autour de la politique communale en matière d’énergie et de sobriété lumineuse, notamment via les bulletins communaux, communiqués de presse, site web…

**Art. 3.**

De charger le service xxxxxxxx de transmettre le dossier de candidature ainsi que la présente délibération à Biotope-Environnement pour le **15/02/2024** **au plus tard**, et de mandater un responsable du service xxxxxxxx à participer aux réunions relatives à cet appel à projet.

Sceau communal

Signature du directeur général/de la directrice générale et du/de la bourgmestre